



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2606

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Pont des Trois Renards - Travaux de réparation de l'ouvrage d'art - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2606**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Pont des Trois Renards - Travaux de réparation de l'ouvrage d'art - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Tassin La Demi Lune - Pont des Trois Renards fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte du projet et situation géographique**

Le pont des Trois Renards, construit en 1968, est situé à Tassin La Demi Lune sur la RD307 (Route de Paris) et franchit la ligne ferroviaire Lyon Saint Paul-Montbrison (Tram train Lyon/Sain Bel). L'ouvrage fait environ 26 m de long et 17 m de large et est composé de 4 dalles indépendantes. Il permet le passage de 2\*2 voies : sens Lyon/Paris et Paris/Lyon.

Cet ouvrage, de type pont à poutrelles enrobées, a été intégré au patrimoine des Ouvrages d'Art de la Métropole de Lyon le 1er janvier 2015.

L'état de santé de cet ouvrage est classé 2ES selon la classification IQOA (Image qualité des ouvrages d'art) : la structure porteuse présente des défauts mineurs, mais dont les désordres peuvent se développer rapidement et dont les équipements présentent des défauts. La mention S est quant à elle relative à l'urgence des travaux aux regards de la sécurité des usagers.

Dans le cas présent, les désordres recensés sont les suivants :

- structure de l'ouvrage : les joints sont cimentés ce qui provoque un blocage de la dilatation de l'ouvrage, une fissuration puis des éclatements de béton de part et d'autre des joints avec le risque de chute de blocs béton sur les voies SNCF et la voie de la place des Trois Renards. De plus, la fissuration a créé un chemin préférentiel de l'eau ce qui accélère l'oxydation des poutrelles et le vieillissement des appuis de la culée côté Tassin,
- superstructure de l'ouvrage : les éléments préfabriqués de la corniche et des garde-corps présentent des zones d'épaufrures et d'éclats de béton. De plus la chape de protection de l'étanchéité a un béton de mauvaise qualité ce qui rend l'adhérence du support insuffisante et donc une couche de revêtement qui se déforme facilement (fluage des matériaux bitumineux).

**II - Objectifs principaux du projet**

La présente opération consiste en la réalisation des travaux de réparation de l'ouvrage afin de garantir la sécurité des usagers :

- démolition et reconstruction des parties de béton dégradées sous le terre-plein central par les venues d'eau provenant du joint longitudinal,
- remise en peinture de l'intrados de l'ouvrage (corrosion des poutrelles) : mise en place d'un échafaudage et confinement (présence de plomb et amiante) : gabarit de 3,5 m de haut permettant le maintien de la circulation de la voie de la place des Trois Renards,

- remplacement des joints de chaussées, de trottoir et longitudinaux,
- changement des appuis de la culée côté Lyon,
- réparation des corniches et éléments préfabriqués des garde-corps,
- renouvellement de l'étanchéité et couche de roulement de l'ouvrage.

### III - Description du projet

Compte tenu de la composition du tablier en 4 dalles indépendantes, il est possible de travailler par demi-tablier et ainsi basculer la circulation d'un tablier à l'autre durant le chantier, permettant ainsi de toujours maintenir la circulation dans les deux sens de circulation en passant de 2\*2 voies à 2\*1 voie. Une étude de circulation a permis de valider l'impact sur la circulation de ce chantier avec l'adaptation de quelques carrefours à feux à proximité. De plus, lors du chantier, les convois exceptionnels empruntant cet axe seront contraints de ne passer que la nuit.

L'ensemble de ce chantier peut être réalisé en 6 mois (2 fois 3 mois par tablier) à compter de mi-mai 2018, après réouverture du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

L'autorisation de programme prévisionnelle nécessaire pour financer les travaux du projet de réparation du pont des Trois Renards à Tassin est de 1 M€ répartie en dépenses :

. Budget principal :

- travaux de génie civil structure du pont (échafaudage et confinement, changement appareil d'appui) : 600 000 €,
- travaux de réparation des corniches béton, escaliers : 50 000 €,
- remplacement des joints : 70 000 €,
- étanchéité et revêtement enrobés y compris rampes : 270 000 €,
- frais maîtrise d'ouvrage (CSPS) : 10 000 €

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 1 M€ en dépenses pour les travaux de réparation du pont dans le cadre du projet Pont des Trois Renards sur la Commune de Tassin la Demi Lune ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme des travaux de réparation du pont des Trois Renards à Tassin la Demi Lune.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € TTC en 2018,

- 300 000 € TTC en 2019 sur l'opération n° 0P12O5562.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**